

Public Summary SwissPAR du 27.04.2023

## Condrosulf Plus® (principes actifs: sulfate de chondroïtine et chlorhydrate de glucosamine)

Première autorisation en Suisse: 11.01.2023

Médicament (gélule) destiné au traitement des symptômes de l'arthrose du genou chez l'adulte

### Remarques concernant l'autorisation

Condrosulf Plus est un médicament sous forme de gélule à avaler dont les principes actifs sont le sulfate de chondroïtine et le chlorhydrate de glucosamine. Condrosulf Plus est utilisé pour traiter les symptômes de l'arthrose du genou chez l'adulte souffrant de douleurs modérées à fortes.

Condrosulf Plus a été autorisé en vertu de l'art. 14, al. 1, let. a<sup>bis</sup> de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT). La loi sur les produits thérapeutiques prévoit que certaines catégories de médicaments puissent être autorisées dans le cadre d'une procédure simplifiée lorsque cela est compatible avec les exigences en matière de qualité, de sécurité et d'efficacité, et qu'aucun intérêt de la Suisse ni aucun engagement international ne s'y opposent.

L'autorisation de Condrosulf Plus repose sur celle du médicament Droglican, qui contient les mêmes principes actifs et est autorisé en

Espagne depuis plus de 10 ans dans une indication et avec un dosage et un mode d'administration comparables.

Swissmedic a évalué les données relatives à la qualité des principes actifs et du médicament prêt à l'emploi, mais n'a pas mené d'expertise scientifique complète propre concernant d'autres aspects. L'efficacité et la sécurité n'ont été examinées que sommairement.

Les conditions requises pour un SwissPAR (Swiss Public Assessment Report) et un Public Summary SwissPAR établi à partir de ce dernier ne sont donc pas remplies. Swissmedic renvoie à l'autorisation du médicament de comparaison étranger :

<https://www.ema.europa.eu>

Vous trouverez de plus amples informations sur l'autorisation simplifiée selon l'art. 14 LPT dans la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT).

---

## Informations complémentaires sur le médicament

---

L'information professionnelle et l'information destinée aux patients (notice d'emballage) n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication du Public Summary SwissPAR relatif à Condrosulf Plus. Dès que ce médicament sera disponible en

Suisse, l'information professionnelle et l'information destinée aux patients pourront être consultées sur le site Internet suivant : [www.swissmedicin.ch](http://www.swissmedicin.ch).

Les professionnels de santé sont là pour répondre à toute autre question.

Les présentes informations sont basées sur les informations disponibles à la date de publication du SwissPAR. Les nouvelles connaissances concernant le médicament autorisé ne sont pas intégrées dans le Public Summary SwissPAR.

Les médicaments autorisés en Suisse sont sous la surveillance de Swissmedic. Swissmedic prendra les mesures qui s'imposent en cas de constatation de nouveaux effets indésirables ou en présence d'autres signaux de sécurité. De plus, Swissmedic recensera et publiera toute nouvelle connaissance susceptible d'avoir un impact sur la qualité, l'action ou la sécurité d'emploi de ce médicament. Au besoin, l'information sur le médicament sera adaptée.